MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Autorisation d'Exploitation (AEX) - "AEX Amont Serpent 1" dans la commune de Saint-Laurent du Maroni

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: SIAL

Raison sociale: SAS

N° SIRET: 79237008200028

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: PERNAUT

Prénom(s): Christian

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
28. Exploitation minière, 28B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste a exploiter un gisement aurifere alluvionnaire dans les limites d'une AEX de 17,4 ha. La recuperation de l'or se fera par methode gravimetrique. Excavation du gravier (minerai) et son debourbage a l'aide des lances monitors sur une grille en pente, dotee de moquettes 3M et de metal deploye. Pour cela, il faudra deforester environ 5,15 ha, correspondant a la surface mineralisee. L'acces au site depuis Saint-Laurent-du-Maroni s'effectue par voie terrestre, via la piste de Paul Isnard sur 20 km, puis par la piste ONF de la crique Serpent sur 16 km, jusqu'a la base-vie de la SAS SIAL (X :163104 ; Y:575989). L'acces a l'AEX depuis la base-vie s'effectuera sur une distance de 1,8 km en passant par une ancienne AEX (AEX 11/2016) de la SAS SIAL. Entre la base-vie et l'AEX, il n'y a qu'un seul point franchissement , de type pont, situe au niveau d'un affluent de la crique Serpent. Aucun nouveau franchissement ne sera cree.

4.2 Objectifs du projet

L'exploitation du gisement aurifere secondaire "AEX Amont Serpent 1" a pour objectif d'extraire l'or contenu dans les alluvions et les colluvions dans le respect du code minier et du code de l'environnement pour le vendre a un comptoir d'or agree (SAAMP a Cayenne). L'objectif de l'exploitation du gisement est d'assurer la rentabilite du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les materiels lourds (pelles excavatrices, bulldozer) seront achemines depuis la base-vie de la SAS SIAL . L'exploitation de l'AEX en demande se fera de l'aval vers l'amont. Un BDD de 3 000 m² sera cree au nord de l'AEX pour accueillir les rejets de caisse du premier chantier. Par consequent, la SAS SIAL pompera dans la crique pour demarrer les travaux et continuer son exploitation avec un circuit ferme d'eau de lavage du BDD cree. L'exploitation de l'AEX se deroulera en une seule phases. 14 chantiers d'exploitation seront realises, composes de bassin de decantation d'environ 3 000 m² chacun. Le cours d'eau sera devie sur une partie de l'AEX, correspondant a 570 m. Le cours d'eau concerne par la deviation n'a pas ete integre au referentiel du SDAGE. Il peut etre considere comme faisant partie de la masse d'eau de la crique Serpent (FRKR0380), dont l'etat ecologique est evalue comme moyen et l'etat chimique comme mauvais. Aucune base-vie ne sera construite sur cette AEX et aucune drop-zone ne sera ouverte.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le gravier mineralise sera excave a l'aide de pelles excavatrices montees sur chenilles. L'or libere apres debourbage sur la grille de calibrage, sera recupere sur les moquettes 3M, puis traite au laboratoire de la SAS SIAL. L'exploitation de l'AEX comprendra environ 14 chantiers d'exploitation pour une surface totale deforestee de 5,15 ha. Conformement aux travaux de la rehabilitation et la revegetalisation prevus, 100% de la zone exploitee sera rehabilitee et revegetalisee. Les travaux de rehabilitation et de revegetalisation seront menes simultanement aux travaux d'exploitation. L'equipe sera composee d'une dizaine de personnes.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

cf. Note de la DEAL en date du mois d'avril 2015 sur les AEX.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
AEX	(17,4, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Saint-Laurent-du-Maroni

Code postal : 97320 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 53°59'56"O Lat. : 5°29'17"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU saint Lurent du Maroni

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	Commune de Saint Laurent du Maroni
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	prelevement d'eau initial dans la crique pour remplir le premier bassin de decantation d'un volume inferieur a 5000 m3.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☑	☐	Lors du traitement du minerai, la couche de gravier (nappe phreatique du lit mineur) sera mobilisee pour traitement, il y aura donc modifications des flux de masse d'eau souterraine. Ces modifications des masses d'eau seront temporaires et contraintes a la seule zone d'exploitation. Apres rehabilitation et reconstitution des horizons, il n'y aura plus de modifications des masses
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Le projet entrainera une destruction de la biodiversite existante: - deforestation limitee au gisement aurifere d' environ 5 ha - perturbations temporaires diurnes (bruits des pelles et moteurs) Le projet est a caractere temporaire et durera environ 2 ans. L'AEX est demandee pour 4 ans pour bien respecter les saisonnalites des travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	La deforestation d'une surface de 5,15 ha, correspondant a la surface mineralisee.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Il y aura circulation des engins lourds lors des differentes phases d'exploitation (de la phase travaux de preparation de l'exploitation a la rehabilitation). Ils se limiteront aux limites de l'AEX pendant les phases travaux.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Les sources de bruits sur l'exploitation sont les moteurs et les pelles mecaniques. Le generateur sur la base-vie sera egalement source de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Les pelles excavatrices en mouvement genereront des vibrations en surface du sol sur quelques metres dans un faible rayon d'action.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Les travaux seront effectues de jour uniquement.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'echappement de l'ensemble des machines en activite sur le site (pelles excavatrices, moteurs fixes, quad...). L'emission de gaz d'echappement repondront aux normes CE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Les eaux apres le traitement du minerai sont chargees en matiere en suspension. Ces eaux sont deversees dans des bassins de decantation afin qu'elles decantent. Elles seront reutilisees en circuit ferme pour continuer l'exploitation. Il n'y aura pas de relargage d'effluent dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Le projet generera la production de DIB (Dechets Industrielles Banals) de types plastiques (emballage) et de DIS (Dechets Industriels Speciaux) de types huiles, batteries, filtres usages qui seront rapatries a Kourou pour traitements adaptes par l'entreprise ENDEL.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'exploitation sera placee sous le controle de professionnels possedant une grande experience de la mine alluvionnaire et conscients des contraintes environnementales liees a cette activite. Les bassins de decantations seront combles dans l'ordre des horizons geologiques et niveles au fur et a mesure de l'exploitation. La revegetalisation sera effectuee en saison des pluies et concernera 100% de la zone deforestee.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait etre dispense d'une evaluation environnementale pour les raisons suivantes: -Il est situe entierement en zone 3 du SDOM -Il n'y aura pas de base-vie, pas de DZ et aucune deforestation liee a la creation de pistes d'acces - La SAS SIAL est implantee dans le secteur depuis plus de 10 ans et dispose des capacites techniques financieres necessaires au bon deroulement des travaux.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom BRIAND

Prénom Alexandre

Qualité du signataire Responsable technique

À Matoury

Fait le 26-01-2026

Signature du (des) demandeur(s)